

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 49 (1976)

Heft: 9

Artikel: La situation économique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La situation économique

22

L'économie est-elle à un tournant ?

En Suisse, l'évolution conjoncturelle offre actuellement un tableau extrêmement inégal. Alors que les exportations s'inscrivent de nouveau en nette hausse, les composantes de la demande dépendant de l'évolution démographique continuent à régresser. Les écarts considérables qui existent d'un secteur à l'autre se manifestent par exemple au niveau de la production de l'industrie des machines et appareils qui, au quatrième trimestre 1975, s'est accrue de 18 % en regard de la période correspondante de l'année précédente, tandis que l'industrie du papier enregistrait une baisse de 31 % et l'industrie de la pierre et de la terre de 29 %. Sans l'électricité, le gaz et l'eau, l'ensemble de la production industrielle n'a diminué que de 1 % au quatrième trimestre 1975, comparativement à un recul de 18 % au trimestre précédent. Depuis le début de l'année en cours, la production industrielle aura vraisemblablement à nouveau connu un léger mouvement de hausse, puisqu'elle sera comparée au niveau fortement réduit du premier semestre de 1975. Si la baisse, la première depuis le début de la récession, du nombre des chômeurs complets de 13 % en mars 1976 s'explique pour l'essentiel par des facteurs d'ordre saisonnier, elle annonce sans doute également une légère amélioration du climat économique, cette constatation se trouvant par ailleurs confirmée par le recul des chômeurs partiels de 32 % entre décembre 1975 et mars 1976.

Dans la mesure où la reprise conjoncturelle se poursuit dans les principaux pays industriels, la réactivation amorcée de l'économie helvétique, principalement alimentée par la demande étrangère, se prolongera en se renforçant. Il reste à voir si le franc de plus en plus cher ne pourrait pas contrecarrer cette évolution. La position concurrentielle de notre pays s'est sensiblement détériorée depuis 1971, à la suite de l'appréciation en hausse de notre monnaie. Mais, depuis 1974, les répercussions négatives qui en découlent se trouvent compensées dans une mesure accrue par l'affaiblissement de la poussée inflationniste dans notre pays. Comme les coûts et les prix ont progressé plus rapidement à l'étranger que chez nous, le renchérissement effectif de nos produits d'exportation sur les marchés internationaux est moins important que ne le laisserait supposer le taux de réévaluation du franc suisse. Une grande partie des produits fabriqués en Suisse profite d'ailleurs du fait qu'il s'agit d'articles de haute qualité, caractérisés par leur coefficient élevé de know how et par le degré de spécialisation, si bien qu'ils peuvent dif-

ficilement être remplacés par d'autres, leur demande réagissant dans une très faible mesure aux augmentations de prix.

Comme la concurrence devient de plus en plus âpre sur les marchés internationaux, les exportateurs suisses devront orienter leurs efforts vers cette catégorie de produit. Dans l'industrie on peut observer une accélération allant dans ce sens sur le plan des restructurations.

Les conditions favorisant une relance de l'activité économique dans notre pays ont connu une amélioration constante tout au long de la période de récession. Les banques disposent de liquidités suffisantes et le marché des capitaux fait preuve d'une bonne capacité d'absorption. Aussi le niveau des taux d'intérêt est-il relativement bas. Rien ne s'oppose donc à une reprise sur le plan du financement. Les entreprises en expansion ont à présent plus de facilité à trouver du personnel qualifié, bien qu'on ne puisse nier l'existence de goulets d'étranglement. La poussée des prix a pu être stoppée entièrement depuis novembre 1975, le taux d'inflation de 2,5 % étant lié aux augmentations de prix intervenues à la fin de l'automne dernier. En raison de la détente sur le marché de l'emploi et de la stabilité des prix, les salaires ne progressent que lentement, ce qui réduit les coûts des entrepreneurs. Les taux d'intérêt relativement bas et l'appréciation en hausse du franc suisse sur les marchés des changes, qui entraîne une réduction tendancielle du prix des matières premières des produits semi-finis et des biens d'investissements importés, exercent, eux aussi, une pression sur les coûts.

Un frein: le bâtiment

Une reprise notable se fera encore attendre pendant une période prolongée dans le secteur du bâtiment et ses industries sous-traitantes, notamment pour des motifs d'ordre structurel. Les injections des pouvoirs publics ne modifieront guère cet état de fait. Celles-ci cherchent à juste titre à s'opposer par des actions dirigées à ce que la capacité de production ne tombe au-dessous du niveau de la demande à plus long terme. De la sorte, on évite de devoir reconstituer à grands frais des capacités détruites. On peut supposer que les investissements du bâtiment entreront pour 12 % à 13 % dans le produit intérieur brut au cours des années à venir, contre 17 % à 19 % au début des années 70. Les programmes d'investissement mis en place par les pouvoirs publics, qui doivent déclencher un volume supplémentaire de commandes de 3 à 4 milliards de francs au

Reprise: les entrepreneurs suisses ne doivent pas se faire d'illusions

24

«Le creux de la vague n'a pas encore été atteint dans le bâtiment», estime le président central de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), M. Willy Messmer. «Croire que l'on assiste actuellement à une reprise lente mais constante équivaut à une affirmation illusoire et peu convaincante», a déclaré M. Messmer à l'assemblée des délégués de la SSE à Berne. «Nous nous trouvons bien plus à la fin d'une évolution ascendante dans la construction.»

Cette tendance a été confirmée par le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, qui estime que, l'année prochaine, la part du bâtiment dans le produit national brut sera relativement stable, soit de 12 à 14 % contre 20 % en 1972-1973.

Parlant des mesures de relance conjoncturelle, qu'il accueille favorablement, M. Messmer s'est penché ensuite sur les efforts d'économie de la Confédération et la taxe à la valeur ajoutée. A ce propos, le président central a précisé que le consentement de la SSE pourrait être remis en question: «Sans garanties nécessaires à une application réalisable au sein des entreprises, le projet ne pourra pas être approuvé par la SSE», a-t-il précisé. Evoquant le problème des étrangers, M. Messmer a déclaré qu'il n'était pas possible de remplacer facilement les étrangers dans le secteur de la construction. Malgré le recul de la production, il est toujours nécessaire de trouver un nombre substantiel d'ouvriers qualifiés et semi-qualifiés qu'il n'est pas possible, à long terme, de recruter dans les rangs des chômeurs suisses. De plus, il faut que la «souple» des saisonniers continue à fonctionner au cours des années à venir.

Dans ses déclarations sur les partenaires sociaux,

M. Messmer a critiqué l'attitude toujours plus rigide des organisations ouvrières dans la deuxième moitié de 1975, notamment de la direction du Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB).

Il leur a reproché d'avoir «mis le cap vers la confrontation et non vers une coopération que tout le monde réclame». Il a mis en garde la FOBB contre le fait que la nouvelle convention nationale à élaborer au cours de ces prochains mois ne devra pas être «trempée dans une sauce socialiste et marxiste». L'ouverture d'esprit sur le plan social de la SSE trouvera sa limite absolue au niveau extérieur de cette sphère idéologique des intérêts.

Enfin, M. Messmer a critiqué la lutte impitoyable que se livrent les entreprises à la bourse des soumissions sur le marché de la construction. La branche ne saurait subsister sans avoir la possibilité de réaliser des gains équitables. La SSE ne peut accepter, à la longue, qu'un marché de concurrence permettant de réaliser des prix qui, outre la couverture des coûts de production, rendent possible un gain égal au rendement moyen du marché des capitaux.

Le chef du Département fédéral des finances et des douanes a également relevé le caractère nuisible d'une lutte des prix insensée. Il a souligné toutefois que ce serait trop demander aux pouvoirs publics que d'agir directement sur le marché. Dans un aperçu sur la politique de dépenses et les mesures d'économie entreprises ou futures, M. Chevallaz s'est déclaré satisfait que la «SSE ait accepté avec compréhension la taxe sur la valeur ajoutée, même si ce n'est qu'avec réticence». (ats)

«24 Heures», du 17 juin 1976

cours des années à venir, ont été votés en vue d'empêcher que les taux mentionnés tout à l'heure ne soient dépassés vers le bas. Il est vrai que les mesures de relance édictées par le gouvernement se heurtent à certaines limites. Ainsi la réserve de projets prêts à être réalisés n'est-elle pas inépuisable. De tels projets ne peuvent être exécutés que dans la mesure où les perspectives démographiques et macro-économiques le justifient. La situation tendue des finances fédérales impose elle aussi certaines restrictions, étant entendu que les mesures destinées

à faire redémarrer l'économie ne doivent pas attiser l'inflation. Le bâtiment ne devrait, dans un avenir prévisible, exercer aucun effet stimulant sur la conjoncture. Il servira au contraire plutôt de frein. Par là même, à l'inverse des années antérieures à 1973, il n'alimentera plus la surchauffe conjoncturelle et la poussée inflationniste des prix si l'on parvient à empêcher une compression excessive des capacités de production.

Dans «Le Mois économique et financier», mai 1976, de la Société de Banque Suisse.